

MODULE 3, LEÇON 2

FICHE DE FORMATION

Surveillance et communication de l'information

Choses à faire	Choses à ne pas faire
Analyser les menaces et les risques pour les enfants pour déterminer la protection	Oublier les menaces qui ciblent spécifiquement les enfants
Prendre note discrètement et précisément des détails relatifs aux violations observées (par ex., lieu, groupe armé/unité armée, nombre d'enfants, sexe de l'enfant, violation)	Interroger l'(les) enfant(s)
Transmettre les informations au personnel civil chargé de la protection de l'enfance le plus rapidement possible	Collecter des informations sur les noms, les adresses ou toute donnée pouvant être reliée à un individu/groupe d'individus (par ex., témoins et/ou membres de la famille)
Protéger la/les victime(s), son identité et préserver la confidentialité des informations	Prendre des photos de l'(des) enfant(s), ou faire figurer les noms des enfants et les sources d'informations dans les rapports
Faire connaissance et travailler en coordination avec les acteurs de la protection de l'enfance dans votre zone de responsabilité	Négliger de partager des informations avec les acteurs de la protection de l'enfance

Un enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans